

SOLIDARITE A TOUTE EPREUVE

Dans une situation aussi violente qu'inédite à plusieurs générations, personne n'aurait pu imaginer de telles mesures : être confiné chez soi pour préserver sa santé et celle de son prochain.

Le mot liberté qui était acquis dans notre subconscient prend aujourd'hui une toute autre valeur.

Face à cette pandémie imprévue, le Conseil national pour étrangers (CNE) félicite la rapidité avec laquelle le Gouvernement luxembourgeois a adopté des mesures exceptionnelles pour préserver la vie et le bien de chaque concitoyen / concitoyenne.

Par exemple : La suspension de déguerpissement (art. 5 du règlement 20 mars 2020) qui peut toucher bon nombre de citoyens étrangers ou luxembourgeois résidents. Les annonces des mesures commerciales, fiscales, ainsi que celles sur le travail, qui sont une assurance solidaire pour tous. La suspension temporaire des demandes de renouvellement de visas, des cartes de résidence pour les ressortissants de pays tiers, sont des mesures rassurantes dans l'immédiat.

Ces nouvelles modalités sont sensibles pour tout un chacun qui œuvre pour le bien être de notre économie, la solidarité est devenue transfrontalière.

Un grand merci va à toutes les personnes, sans distinction de nationalité, qui s'engagent au jour le jour, afin de préserver l'approvisionnement journalier des nécessités basales du Luxembourg, L'esprit fait cause commune, là où les egos et convictions politiques sont mis de côté.

Les médias s'en font l'écho : des mercis journaliers sont exprimés envers les professionnels de la santé et toutes les personnes qui aident dans l'ombre. Métiers agroalimentaires, agents de sécurité, éboueurs, activation de tous les réseaux économiques, donateurs : entreprises, banques... Ainsi que les personnes qui aident dans l'ombre et dont on prend conscience maintenant de la richesse qu'elles représentent pour notre société.

Le CNE se réjouit de cette coalition pour lutter ensemble contre l'épidémie du Covid-19, ainsi que le plan d'aides pour soutenir les acteurs économiques du pays - sans a priori.

Notre pensée émue va à toutes les personnes en réanimation, ainsi qu'à leur famille, à qui nous adressons un message de soutien et d'empathie.

Toutefois, face à la concentration des pouvoirs par l'exécutif dans le cadre de la lutte contre le COVID-19 (à la suite des mesures extraordinaires octroyées au gouvernement sur base de l'article 32.4 de la Constitution et prorogées par le Parlement pour trois mois), le CNE souligne (l'importance capitale, pour tous les résidents, ainsi que pour les travailleurs frontaliers, que « l'action du pouvoir exécutif reste entièrement soumise au contrôle politique de la Chambre des députés et au contrôle juridictionnel des tribunaux » (travaux parlementaires de la loi No 7534 - Rapport de la Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle) afin d'assurer le respect des règles démocratiques et des libertés publiques.

Luxembourg, 30 mars 2020

Bureau du Conseil national pour étrangers.